

Conditions générales de vente

Correction et relecture

Article 1 – Description du service

Eulexis propose une correction de travaux universitaires ou professionnels. Sont vérifiées : la syntaxe, l'orthographe lexicale et grammaticale, la conjugaison, la ponctuation, la qualité des formulations et du style, la présence de coquilles, la mise en forme de base (normes bibliographiques, conformité des titres, etc.).

La relecture du fond est possible, sous réserve d'une majoration.

Article 2 – Commande et devis

Les commandes à Eulexis peuvent être passées par e-mail ou en face à face. Un devis comportant le tarif et le délai maximal est remis avant tout établissement du contrat. Pour que le devis soit établi, le client s'engage à remettre la totalité du document à corriger afin qu'Eulexis puisse évaluer le volume de mots et le degré de correction à apporter. Dans le cas d'un montant important, un paiement en plusieurs fois peut être mis en place à la discrétion d'Eulexis. Ces dispositions devront être décidées en amont et figurer sur le devis.

Article 3 – Paiement et livraison

Le paiement peut se faire par virement, par CB, par chèque ou en espèces. Un acompte de 25 % est demandé après acceptation du devis. Le manuscrit corrigé n'est remis qu'après acquittement de cet acompte. Dans le cas d'un document très long, la remise du manuscrit peut être échelonnée. Le manuscrit peut être remis en mains propres ou envoyé électroniquement ou par la Poste, les frais seront alors à la charge du client. Eulexis se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou d'endommagement d'un document envoyé par la Poste. Eulexis s'engage à apporter des corrections claires et commentées facilement compréhensibles par le client. Toutefois, à la livraison, le client peut demander un retour oral sur son document (en face à face, par téléphone ou par Skype) qui n'excédera pas vingt minutes.

Article 4 – Rétractation

La résiliation du contrat par le client doit se faire par écrit (papier ou e-mail). Si la correction a déjà commencé au moment de la résiliation, le client reste redevable de la somme équivalente au volume déjà corrigé et au minimum de l'acompte versé.

Article 5 – Tarifs

Les tarifs présentés sur le site eulexis.fr sont donnés à titre indicatif et peuvent varier selon la nature des corrections à apporter (simple vérification orthographique, amélioration du style, réécriture, pertinence méthodologique...) et selon la longueur du document. Les tarifs peuvent être révisés à tout moment, sans aucune incidence sur les contrats et devis en cours.

Article 6 – Manuscrit

Le client remet le document à corriger sur format papier ou électronique. Il s'engage à communiquer tout document permettant de faciliter la tâche d'Eulexis : charte de rédaction de son université, normes bibliographiques atypiques en vigueur dans sa discipline... Le client

et Eulexis se mettent d'accord sur le support choisi. Le client peut envoyer son document sous forme électronique et demander une correction papier, l'impression lui sera alors facturée.

Article 7 – Délais

Le délai est établi au moment du devis et fait l'objet d'un accord commun entre le client et Eulexis. Sauf cas de force majeure, Eulexis s'engage à respecter le délai contractuel (cas de force majeure : maladie, accident, décès d'un proche... Liste non exhaustive). En cas de force majeure, le client est averti par e-mail et peut demander la suspension ou la résiliation du contrat. Le remboursement de l'acompte se fait au prorata du volume déjà corrigé au moment de la résiliation.

Un délai « d'urgence » peut être demandé par le client et fera l'objet d'une majoration décidée par Eulexis en fonction de la longueur du document, de la nature des corrections et du temps alloué.

Article 8 – Réclamations

Eulexis s'engage à offrir un service de qualité. Les corrections sont effectuées en fonction des normes orthographiques en vigueur. Eulexis se réfère aux textes de référence suivants (liste non exhaustive) : dictionnaires Le Robert et Larousse, portail lexical du CNRTL, Le Bon Usage de Grevisse. Toutefois, des coquilles, fautes, maladroites peuvent échapper à la vigilance et Eulexis ne peut être tenu pour responsable d'une non-validation d'un diplôme, examen etc. Aucune pénalité ou remise en cause de la facture ne peuvent être invoquées dans ces cas-là. Des réclamations peuvent cependant être faites dans les 48 heures qui suivent la remise du manuscrit et Eulexis s'engage alors à réviser le document à ses frais, dans la limite du raisonnable (détails de correction, questions sur des reformulations ponctuelles, demande de conseils sur quelques points précis).

Article 9 – Responsabilité

Eulexis ne vérifie ni la véracité, ni l'authenticité des documents qui lui sont confiés et ne peut donc pas être tenu pour responsable de plagiat, problèmes académiques ou toute autre situation relevant d'infractions au Code de la propriété intellectuelle. Eulexis se réserve le droit de refuser tout document sans justification et notamment tout texte comportant des propos racistes, sexistes, homophobes, xénophobes, discriminatoires ou diffamatoires.

Article 10 – Confidentialité

Eulexis s'engage à respecter un devoir de réserve relatif aux documents qui lui sont confiés et n'en publiera aucun extrait sans accord du client. Toutefois, Eulexis peut demander au client l'autorisation d'utiliser un extrait du document corrigé (« avant/après ») et/ou la divulgation de son identité/sa raison sociale à des fins publicitaires. L'accord devra être écrit.

Les documents corrigés électroniquement sont conservés deux mois après livraison et peuvent être renvoyés par e-mail sur simple demande du client. Les documents corrigés sur papier sont intégralement restitués et aucune copie n'est conservée.

Septembre 2019.